RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis adopté à la séance plénière du 24 juin 2020

La prévention et la réduction du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale

Déclaration du Groupe CFTC

La France est un des pays européens où le chômage de longue durée revêt un caractère massif. Environ 40 % des chômeurs de notre pays le sont depuis plus d'un an, soit plus de 1,1 million de personnes. Comme les seniors, les jeunes non diplômés sont particulièrement touchés : 53 % d'entre eux ont traversé une période de chômage de longue durée avant d'accéder à un emploi.

Tous ces chiffres sont lourds de conséquences pour notre économie, pour notre dynamisme collectif. Ils le sont aussi par ce qu'ils révèlent des fragilités humaines nées de la perte de travail. 1 million cent mille chômeurs de longue durée, c'est 1 million cent mille fois une personne en détresse. L'enchainement « chômage/isolement/pauvreté/dégradation de la santé/grande pauvreté » est malheureusement connu. Nous savons combien le chômage n'est pas seulement une perte de revenu, mais aussi une perte de dignité, tant le travail est naturellement source de dignité pour l'homme.

L'avis que nous étudions est logiquement centré (c'est la commande qui nous a été faite) sur les politiques, les mesures et les dispositifs à mettre en œuvre dans les territoires pour réduire cette situation.

La CFTC apprécie beaucoup la tonalité générale de l'avis qui vise à rapprocher et à coordonner les acteurs territoriaux de la prévention et de la réduction du chômage de longue durée. Un exemple : la préconisation 15 pour les seniors, relative à la prévention des risques professionnels et du vieillissement au travail.

Mais le positionnement quasi-exclusif de l'avis sur une perspective territoriale nous a en grande partie conduit à laisser sur le côté les autres acteurs de l'action globale à mener dans notre pays que sont les milieux professionnels, les branches, les dispositifs paritaires, les acteurs privés, marchands ou non marchands, de la formation et de l'insertion. La formation, sur laquelle l'avis insiste avec justesse, n'est pas seulement affaire d'un service public administré de la formation. Les préconisations 10 et 11 ne peuvent pas aborder, de ce fait, la question de l'embauche dans les TPE-PME et de la formation dans une perspective autre que territoriale, publique et en grande partie marquée par une logique redistributrice.

Les rapporteurs et la section ont eu le mérite de dresser une mise en perspective très sérieuse des actions possibles dans les territoires. Dans le contexte de crise que nous vivons, un autre chantier sur l'approche plus « verticale » de la lutte contre le chômage de longue durée sera un complément utile et rapide à mener.

La CFTC remercie les rapporteurs et les différents contributeurs de cet avis qu'elle votera.